



Eau potable

Une denrée alimentaire, pas un circuit d'arrosage

L'eau du robinet a le statut de denrée alimentaire. C'est ce qui justifie l'encadrement des installations intérieures par les directives SSIGE W3, de l'entrée dans le bâtiment jusqu'aux points de soutirage.

Les trois questions à poser au distributeur d'eau

— Qui peut intervenir sur l'installation, intérieure et extérieure ?

— Quelle procédure d'annonce est requise, et auprès de qui ?

— Quelles prescriptions locales complètent les directives SSIGE ?

Qui fait quoi

Distributeur d'eau de la commune

Personne contactée et date

Installateur concessionnaire exigé : oui / non

Installateur retenu : entreprise et contact

Le matériel

- ☐ Chaque composant en contact avec l'eau potable est prévu pour cet usage.
- ☐ La conformité aux exigences de certification applicables est établie.
- ☐ Les références ont été validées par l'installateur, pas choisies en ligne.
- ☐ Les parties incorporées sont posées en tube dans un tube de protection.
- ☐ Aucun raccord ne se retrouve enfermé derrière un parement définitif.



Les branches mortes

Une conduite qui n'alimente rien garde de l'eau stagnante. Une gaine vide vaut presque toujours mieux qu'une conduite d'eau déjà raccordée et inutilisée.

Extension envisagée	Solution retenue	Validée par

La vidange, si la maison reste mobile

- ☐ La maison peut être transportée ou rester inhabitée en hiver.
- ☐ Une stratégie de vidange complète a été définie par le sanitaire.
- ☐ Le tracé entier est conçu pour se vider, pas seulement le point bas.
- ☐ Les points de vidange sont accessibles sans démontage.

Un robinet de vidange qui laisse dix poches d'eau dans le réseau ne vidange rien : c'est le tracé qui compte, pas le robinet.

Position du chauffe-eau

Emplacement retenu, et pourquoi

Distance jusqu'à la douche, au lavabo et à l'évier (m)

Alimentation électrique coordonnée avec le chapitre 12 : oui / non

Points restés ouverts

Document préparé par Tiny House Suisse — reproduction libre pour usage personnel.